

Consolider l'avantage régional : Mémoire de la Chambre de commerce du Grand Charlottetown présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2019

> au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

#### RECOMMANDATIONS

La Chambre de commerce du Grand Charlottetown présente les recommandations suivantes au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue de la préparation du budget fédéral de 2019 :

**Recommandation 1**: Réagir aux réalités du paysage fiscal en pleine évolution aux États-Unis en rétablissant l'avantage fiscal des entreprises au Canada et en supprimant le fardeau réglementaire exagéré qui est imposé aux entreprises de toutes tailles.

**Recommandation 2 :** Envisager d'abord des mesures incitatives pour réduire les émissions de carbone avant de mettre en œuvre la politique fédérale de soutien de la tarification du carbone.

**Recommandation 3 :** Si l'on juge nécessaire d'instaurer une structure de tarification du carbone, que cela se fasse sans incidence sur les revenus des entreprises, autrement dit, instaurer un transfert du fardeau fiscal plutôt qu'une augmentation d'impôt.

**Recommandation 4 :** Améliorer la proposition d'imposer un « critère du caractère raisonnable » au revenu des petites entreprises familiales afin de reconnaître que les membres de la famille peuvent contribuer à l'entreprise familiale et l'appuyer sans y participer directement.

**Recommandation 5 :** Outre moderniser l'ALENA, le Canada doit diversifier ses relations commerciales grâce à des accords tels que l'AECG et le PTPGP, et alléger le fardeau réglementaire qui est imposé aux entreprises canadiennes.

**Recommandation 6**: Assurer la transition du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique vers un programme permanent d'immigration au Canada atlantique.

**Recommandation 7 :** Continuer de financer les programmes PEI Network et PEI Connectors afin d'intégrer et de garder les nouveaux arrivants et les nouveaux finissants dans la province.

**Recommandation 8 :** Examiner tous les programmes fédéraux sur la transition de l'école au marché du travail pour s'assurer que le niveau de financement et la conception des programmes correspondent aux besoins et aux défis actuels du marché du travail, ainsi qu'à ceux que l'on attend à court terme.

**Recommandation 9 :** Chaque année, cibler des budgets équilibrés (ou, si les conditions le permettent, un excédent) sous réserve de la conjoncture de récession qui fait ressortir la nécessité d'engager des dépenses déficitaires afin de stimuler l'activité économique.

### **INTRODUCTION**

La Chambre de commerce du Grand Charlottetown (CCGC) est heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses commentaires au Comité permanent des finances en préparation au budget fédéral de 2019. Le système économique mondial repose sur le principe de la concurrence. Les entreprises du secteur privé cherchent constamment des façons de se distinguer de leurs concurrentes qui offrent des produits ou des services semblables. Les entreprises prospères sont souvent celles qui profitent de leurs arguments de vente particuliers pour élargir leur marché, dans l'espoir de réaliser plus de profits. On peut appliquer ce principe à la compétitivité économique de l'économie canadienne.

La compétitivité des entreprises canadiennes s'érode, il en coûte de plus en plus cher et il est de plus en plus difficile de faire des affaires au Canada. Les compressions draconiennes de l'impôt des sociétés aux États-Unis, le sort incertain de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les politiques commerciales protectionnistes des États-Unis, la concurrence internationale accrue pour attirer des travailleurs spécialisés et la population vieillissante rendent les entreprises plus vulnérables, tant à l'échelle régionale que nationale, à l'incertitude et au risque que depuis très longtemps. Le moment est venu de protéger et d'améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes.

Dans le présent mémoire, la CCGC fait état des cinq secteurs clés qui, s'ils obtiennent du soutien, peuvent consolider l'avantage concurrentiel de la région Atlantique du pays dans son ensemble :

- 1. Compétitivité fiscale du Canada
- 2. Négociations de l'ALENA et protection de la compétitivité canadienne
- 3. Soutien de la croissance démographique régionale
- 4. Remédiation aux pénuries de compétences
- 5. Responsabilité financière

#### COMPÉTITIVITÉ FISCALE DU CANADA

Il en coûte de plus en plus cher pour faire des affaires au Canada. Les membres de la Chambre entretiennent des inquiétudes au sujet du fardeau de plus en plus lourd que les frais, taxes et règlements imposent au secteur privé. La capacité de prendre de l'expansion au Canada ou de soutenir la concurrence pour des investissements et des clients de l'étranger se ressent de plus en plus de l'incidence cumulative de ces facteurs environnementaux. De telles inquiétudes sont encore plus criantes depuis que le gouvernement américain tâche d'instaurer des politiques protectionnistes et réduit considérablement la réglementation et l'impôt des sociétés dans ce pays.

### TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS AUX ÉTATS-UNIS

La Chambre a fait bon accueil à la mesure prise par le gouvernement fédéral pour abaisser le taux d'imposition des petites entreprises, mais il reste encore beaucoup à faire avant de réduire le fardeau fiscal pour que les entreprises canadiennes puissent soutenir la concurrence des entreprises américaines. En janvier 2018, les États-Unis ont réduit le taux d'imposition de leurs sociétés de 35 à 21 %. Si l'on tient compte de l'impôt sur le revenu des États, le nouveau taux d'imposition des sociétés aux États-Unis sera de 26 %, ce qui n'est pas beaucoup plus élevé que la

moyenne mondiale établie à 24,7 %. Il s'agit de presque un point de moins que le taux du Canada, ce qui érode gravement l'avantage fiscal favorable des entreprises du Canada et donne une longueur d'avance aux États-Unis<sup>1</sup>.

La Chambre reconnaît que l'imposition sert à amasser des revenus qui permettent au gouvernement d'offrir des programmes et des services, mais cela s'accompagne de coûts économiques et comportementaux. Un régime fiscal qui nuit à la concurrence dissuade les entreprises d'investir ou de prendre de l'expansion, voire les encourage à déménager là où les régimes fiscaux sont plus favorables. Il important que le Canada réagisse de manière à favoriser les entreprises canadiennes de toutes tailles.

**Recommandation 1 :** Réagir aux réalités du paysage fiscal en pleine évolution aux États-Unis en rétablissant l'avantage fiscal des entreprises au Canada et en supprimant le fardeau réglementaire exagéré qui est imposé aux entreprises de toutes tailles.

#### **TARIFICATION DU CARBONE**

La tarification proposée du carbone nuit encore plus à la compétitivité fiscale du Canada. Selon des comptes rendus récents dans les médias de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), le gouvernement fédéral instaurerait une politique de soutien de la tarification du carbone. Si cela devait se produire, la Chambre rappelle sa position sur la question de la tarification du carbone, qu'elle a présentée au gouvernement provincial :

Si l'on juge qu'il est nécessaire de mettre en place une structure de tarification du carbone, la Chambre exhorte le gouvernement à le faire d'une manière qui n'ait pas d'incidence sur les revenus, c'est-à-dire, instaurer un transfert du fardeau fiscal plutôt qu'une augmentation d'impôt. Si ces revenus supplémentaires ne sont pas compensés par une autre réduction d'impôt pour les entreprises locales, le fardeau relatif du régime fiscal de l'Î.-P.-É. pourrait avoir une incidence négative sur le développement économique de la province.

Néanmoins, la Chambre inciterait le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à envisager d'abord des solutions pour réduire les émissions de manière non dissuasive pour les entreprises et les consommateurs. Se situant à 1,8 mégatonne, l'empreinte carbone de l'Î.-P.-É. représente 0,25 % de la quantité nationale, qui est de 704 mégatonnes². À titre de province, l'Î.-P.-É. est fière de son secteur de l'énergie propre et du rôle de chef de file qu'elle joue à l'échelle nationale en matière de gérance environnementale. La Chambre est convaincue que les entreprises de la province peuvent prendre soin de l'environnement sans mesure fiscale dissuasive.

**Recommandation 2 :** Envisager d'abord des mesures incitatives pour réduire les émissions de carbone avant de mettre en œuvre la politique fédérale de soutien de la tarification du carbone.

**Recommandation 3 :** Si l'on juge nécessaire d'instaurer une structure de tarification du carbone, que cela se fasse sans incidence sur les revenus des entreprises, autrement dit, instaurer un transfert du fardeau fiscal plutôt qu'une augmentation d'impôt.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://business.financialpost.com/opinion/jack-mintz-trumps-tax-tsunami-is-about-to-wallop-canadian-jobs-and-investment [EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=18F3BB9C-1&wbdisable=true.

# MODIFICATIONS FISCALES FÉDÉRALES INÉQUITABLES

À l'automne 2017, la CCGC a uni ses efforts à ceux des Chambres de l'ensemble du pays pour s'opposer aux modifications fiscales inéquitables du gouvernement fédéral. La Chambre souhaite remercier le président du Comité des finances et représentant de l'Î.-P.-É., Wayne Easter, qui a apporté son soutien aux entreprises pendant cette période d'incertitude.

La Chambre fait bon accueil au retrait des modifications proposées relativement aux exemptions à vie pour les gains en capital et à la conversion des gains en capital en dividendes. Toutefois, les membres de la Chambre entretiennent toujours des inquiétudes à propos du « critère du caractère raisonnable » intrusif et peu pratique, conçu pour déterminer si un membre de la famille mérite le revenu approprié d'une entreprise. Ils sont toujours d'avis que cette mesure ne prend pas en considération les nombreuses façons dont les membres de la famille contribuent à une petite entreprise et qu'il faut tenir compte des contributions indirectes.

**Recommandation 4 :** Améliorer la proposition d'imposer un « critère du caractère raisonnable » au revenu des petites entreprises familiales afin de reconnaître que les membres de la famille peuvent contribuer à l'entreprise familiale et l'appuyer sans y participer directement.

#### NÉGOCIATIONS DE L'ALENA ET PROTECTION DE LA COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE

Les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard exportent plus que jamais auparavant. L'année 2017 a été la première où les exportations à destination des États-Unis ont dépassé un milliard de dollars dans la province. Selon Statistique Canada, l'Île-du-Prince-Édouard a généré des exportations de 1,38 milliard de dollars en 2017, soit une hausse de 4,6 % par rapport à 2016<sup>3</sup>.

Cependant, les membres de la Chambre sont d'avis que l'augmentation des exportations à destination des États-Unis est marquée par de l'incertitude quant au sort de l'ALENA. La CCGC confirme la position de la Chambre de commerce du Canada, qui appuie les efforts consentis par le gouvernement fédéral pour faire lever les droits de douane injustifiés que les États-Unis imposent sur les produits d'acier et d'aluminium canadiens.

Même s'il est regrettable que les négociations avec un allié et un partenaire commercial aussi important en soient arrivées là, des représailles tarifaires sont nécessaires pour défendre les entreprises canadiennes et inciter le gouvernement américain à annuler ses droits de douane injustifiés. À la suite de ces événements, il est capital de souligner que, maintenant plus que jamais, la compétitivité des entreprises canadiennes doit être une priorité.

**Recommandation 5 :** Outre moderniser l'ALENA, le Canada doit diversifier ses relations commerciales grâce à des accords tels que l'AECG et le PTPGP, et alléger le fardeau réglementaire qui est imposé aux entreprises canadiennes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.princeedwardisland.ca/fr/nouvelles/island-companies-exporting-more-ever [EN ANGLAIS SEULEMENT].

### SOUTIEN DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RÉGIONALE

Malgré une population que l'on estime à 152 021 habitants<sup>4</sup>, l'Île-du-Prince-Édouard est le chef de file de la croissance démographique dans le Canada atlantique. Cette situation est surtout attribuable au succès que la province a remporté en attirant des immigrants internationaux ainsi qu'à la Stratégie de croissance pour l'Atlantique lancée par le gouvernement fédéral.

Même si de grands progrès ont été réalisés afin d'inverser les tendances démographiques préoccupantes, comme l'illustre le tableau 1, les défis démographiques sont toujours présents dans la province et on ne peut les passer sous silence. Sans une immigration nette positive continue dans la province, qu'elle vienne des autres provinces ou de l'étranger, la croissance démographique stagnera et aura des conséquences sur l'offre de main-d'œuvre, la croissance économique, la compétitivité et la croissance de l'assiette fiscale nécessaire pour appuyer une population vieillissante.

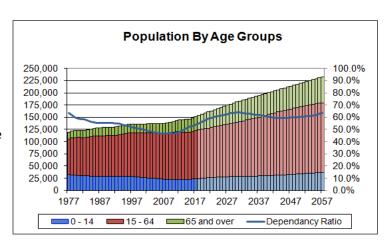


Tableau 1 – Données démographiques de l'Î.-P.-É.5

EN	FR
Population By Age Groups	Population par groupe d'âge
0-14	0 à 14
15 – 64	15 à 64
65 and over	65 et plus
Dependancy Ratio	Rapport de dépendance

La Chambre propose de relever les défis liés au vieillissement de la population en gardant davantage de jeunes de la région et d'étudiants internationaux. L'élargissement récent du programme Étudier pour m'y établir<sup>6</sup> dans les quatre provinces de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique est une étape positive pour améliorer les taux de rétention de ce groupe démographique.

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, qui cherche à stimuler la croissance démographique et la rétention des immigrants et des étudiants internationaux, est également essentiel pour remédier aux pénuries de compétences dans la région. La Chambre est heureuse d'apprendre que l'Î.-P.-É. a utilisé tout le montant qui lui avait été affecté pour 2018 et qu'elle a maintenant accès à 500 places supplémentaires qui avaient déjà été annoncées. Étant donné le besoin et le succès éclatant qui a été remporté, la Chambre incite le gouvernement à envisager de faire en sorte que le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique devienne permanent.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pt\_pop\_rep\_1.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ministère de la population active et de l'apprentissage supérieur, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard [TRADUCTION].

<sup>6</sup> https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/nouvelles/2018/02/programme\_etudierpourmyetablir.html.

La Chambre reconnaît le rôle que la communauté joue dans la rétention des nouveaux arrivants. En mars 2018, avec l'aide d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du ministère provincial du Développement économique et du Tourisme, la Chambre a inauguré le *PEI Network*<sup>7</sup>, programme de réseautage informel reliant des chefs d'entreprise et de la communauté aux meilleures personnes de talent de l'Î.-P.-É., notamment de nouveaux finissants et de nouveaux habitants de l'île. Avec le soutien d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du ministère provincial du Développement économique et du Tourisme, la Chambre offre également le programme *PEI Connectors*<sup>8</sup>, qui cherche à appuyer les entrepreneurs immigrants.

**Recommandation 6 :** Assurer la transition du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique vers un programme permanent d'immigration au Canada atlantique.

**Recommandation 7 :** Continuer de financer les programmes PEI Network et PEI Connectors afin d'intégrer et de garder les nouveaux arrivants et les nouveaux finissants dans la province.

#### REMÉDIATION AUX PÉNURIES DE COMPÉTENCES

Au cours des 20 prochaines années, on constatera que les baby-boomers continueront de sortir du marché du travail. Cet exode exercera des pressions sur les finances nationales en raison de la réduction des revenus provenant de l'impôt et de l'augmentation des dépenses dans le système de santé. À mesure que la main-d'œuvre canadienne diminuera, la demande augmentera et les employeurs auront de plus en plus de difficulté à attirer et à maintenir en poste les travailleurs dont ils auront besoin, quand ils en auront besoin.

Le tableau 2 montre des exemples de postes qui devraient être vacants à l'Î.-P-É. au cours des cinq prochaines années. Ces postes vacants sont considérables pour une population de 152 000 habitants.

Titre du poste	Augmentation des potes vacants (2017 à 2021)
Aides-infirmiers, préposés aux bénéficiaires et associés au service de soins aux patients	169
Camionneurs	133
Charpentiers	106
Monteurs d'aéronefs et contrôleurs de montage d'aéronefs	105
Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser	88
Programmeurs informatiques	78
Technologues et techniciens en chimie	68

Tableau 2 – Postes vacants prévus à l'Î.-P.-É.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> http://www.peinetwork.ca/ [EN ANGLAIS SEULEMENT]

<sup>8</sup> http://peiconnectors.ca/ [EN ANGLAIS SEULEMENT]

L'exode du marché du travail par les baby-boomers marquera également le début de la nécessité de l'automatisation. L'OCDE estime qu'à la suite des changements technologiques, 9 % des emplois au Canada risquent d'être éliminés et 32 % des Canadiens risquent que leur emploi soit modifié considérablement<sup>9</sup>. Pendant la transition, il est essentiel que le gouvernement tienne compte du paysage de l'emploi en pleine évolution et qu'il s'assure que les jeunes d'aujourd'hui possèdent les compétences nécessaires pour réussir à l'avenir.

**Recommandation 8 :** Examiner tous les programmes fédéraux sur la transition de l'école au marché du travail pour s'assurer que le niveau de financement et la conception des programmes correspondent aux besoins et aux défis actuels du marché du travail, ainsi qu'à ceux que l'on attend à court terme.

### RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La Chambre entretient une inquiétude au sujet du déficit prévu du budget de 2018 de plus de 18 milliards de dollars et de l'absence d'un plan pour adopter un budget équilibré. Le budget ne tient pas suffisamment compte de la manière dont les initiatives seront payées, pas plus qu'il ne met le Canada dans une position qui lui permettrait de bien réagir à un éventuel ralentissement de l'économie. De nos jours, le gouvernement fédéral a peu de marge de manœuvre discrétionnaire quand il s'agit d'augmenter les dépenses s'il survient un ralentissement économique sans devoir augmenter sensiblement son déficit budgétaire et, par la suite, générer des frais d'intérêt plus élevés au détriment d'une véritable relance de l'économie.

**Recommandation 9 :** Chaque année, cibler des budgets équilibrés (ou, si les conditions le permettent, un excédent) sous réserve de la conjoncture de récession qui fait ressortir la nécessité d'engager des dépenses déficitaires afin de stimuler l'activité économique.

## **CONCLUSION**

La Chambre de commerce du Grand Charlottetown souhaite remercier le Comité de prendre en compte ses recommandations. La Chambre fait également bon accueil à une discussion plus approfondie de ces sujets, au cas où le Comité aurait des questions à poser, des commentaires à formuler ou des observations à présenter.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Chambre de commerce du Canada, Compétences pour un futur automatisé, mars 2018.